



**Syndicat CGT des personnels du  
Conseil Départemental de l'Hérault**

L'attention de Madame Nicole Morère, Vice-présidente,

Monsieur Pascal Pérrissin, DGS

A Montpellier le 19 mai 2022,

Objet : Positionnement du Syndicat CGT sur le protocole 1607h

Bonjour madame, bonjour Monsieur,

Depuis plusieurs semaines, notre syndicat et ses représentants revendiquent du progrès social dans les négociations sur la mise en place des 1607 h au Conseil Départemental de l'Hérault. 2 préavis de grève ont été déposés sur ce sujet et 1 journée de grève à vue le jour réunissant différents métiers de la collectivité.

Le positionnement de notre syndicat sur le sujet a largement pu être développé lors de nos rencontres. Mais malheureusement pour les agents de notre collectivité les pertes de jours de repos et les rallongements de journée de travail sont toujours d'actualité. Nous ne pouvons l'accepter.

En effet la pénibilité aurait pu absorber jusqu'aux 90h manquantes (120 pour les FS) mais seulement 45 minutes sont octroyées (soit au total 45 h) à quelques fonctions. Ce vol de congés se traduit, par exemple, chez les FS par 10 jours de repos en moins. L'impact sur les vies personnelles est énorme et honteux !

Hier le 18 mai 2022, en assemblée générale, et après avoir écouté les agents de la collectivité, les syndiqués CGT ont pris acte de vos propositions et se sont positionnés sur cette régression inacceptable que vous souhaitez coûte que coûte mettre en place ainsi.

A l'unanimité, les syndiqués s'opposent à la signature de ce protocole et souhaitent poursuivre et amplifier les revendications par la grève et la manifestation, pour qu'enfin la pénibilité soit prise en compte à sa juste valeur et permette règlementairement de mettre en place les dérogations aux 1607 heures pour le plus grand nombre d'agents possible.

Recevez, Madame le Vice-Présidente, nos syndicales salutations.

Pour le bureau du syndicat CGT

Benjamin Karchen et Mathieu GUY